



## Déclaration de vérification

Nous déclarons que le système de gestion de

# VERSALIS FRANCE SAS

Route Des Dunes, BP 59, 59279, Mardyck – France

appliquée à l'activité de  
***Prévention des rejets de granulés plastiques industriels dans  
l'environnement tel qu'indiqué à l'article D. 541-362 du code de  
l'environnement introduit par l'article 1er de l'arrêté du ministère des  
transports écologiques n°. 2021-461 du 16 avril 2021***

selon la procédure  
Procédure Pro hse 092 vers fra r0 Prévention perte granulés PE en rév. 0,

**a été jugé conforme aux exigences de l'article D. 541-  
362 du code de l'environnement applicables à la  
prévention des rejets de granulés plastiques industriels  
dans l'environnement**

La vérification, menée en adoptant une approche d'échantillonnage  
sur les produits pour lesquels l'organisation a appliqué la  
méthodologie de calcul, a été réalisée au moyen d'entretiens,  
d'observations des activités et d'examen de documents et  
d'enregistrements, le 14.03.2025

**DATE DE SORTIE: 11/07/2025**

***Cette déclaration est valable pendant 3 ans à compter de la date  
d'émission***